



BILAN D'ACTIVITÉS 2021

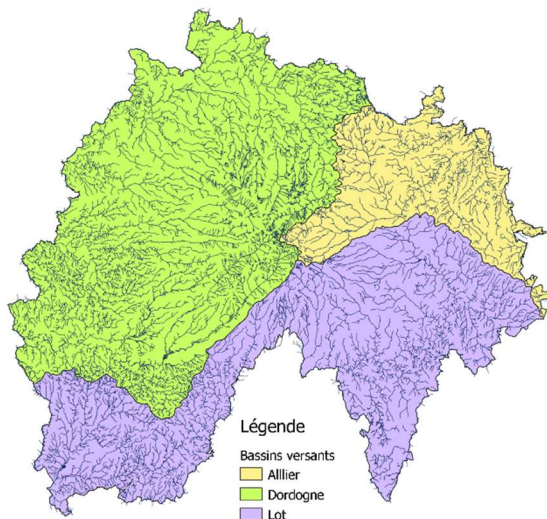


Table des matières

LA PECHE DANS LE CANTAL	2
OBJECTIFS ET MISSIONS.....	3
EVOLUTION DU NOMBRE DE PECHEURS DE 2016 A 2021.....	4
REPARTITION DES PECHEURS PAR TYPES DE CARTES.....	4
REPARTITION DES PECHEURS PAR AAPPMA	5
RESSOURCES.....	6
<i>Bilan 2021</i>	6
<i>Compte de résultat 2021.....</i>	6
<i>Partenaires financiers.....</i>	6
ANIMATION – ÉDUCATION – COMMUNICATION – DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE.....	7
INFORMATION ET COMMUNICATION	7
<i>Edition de la réglementation.....</i>	7
<i>Communication</i>	7
ANIMATIONS - EDUCATION	9
<i>Manifestations</i>	9
<i>Sensibilisation.....</i>	12
DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE	12
<i>Mise en œuvre du Schéma de Développement du Loisir Pêche</i>	12
<i>Ateliers pêche nature</i>	12
<i>Aménagements halieutiques.....</i>	13
PARTENARIATS	14
CONNAISSANCE, RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	15
CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES	15
<i>Inventaires piscicoles.....</i>	15
<i>Etudes spécifiques</i>	16
<i>Observation des étiages</i>	17
<i>Suivi de la reproduction de la truite</i>	17
<i>Suivi de la thermie des cours d'eau</i>	18
RESTAURATIONS DES MILIEUX AQUATIQUES	18
<i>Réalisées en 2021</i>	18
<i>Financées en 2021.....</i>	20
GESTION DES LACS DE 2 ^{NDE} CATEGORIE	23
<i>Empoisonnements</i>	23
<i>Suivi de la reproduction du sandre</i>	23
AVIS TECHNIQUES.....	24
REGLEMENTATION ET ATTEINTES AUX MILIEUX.....	25
REGLEMENTATION	25
POLICE DE LA PECHE	25
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	26
<i>Procédures juridiques.....</i>	26
<i>Constats d'atteintes aux milieux</i>	26
<i>Régulation du Grand Cormoran</i>	26

Le bilan d'activités est consultable en ligne sur le site de la Fédération.

LA PECHE DANS LE CANTAL



Espèces phares



Truite



Sandre



Brochet



Carpe

11 000 km de cours
d'eau

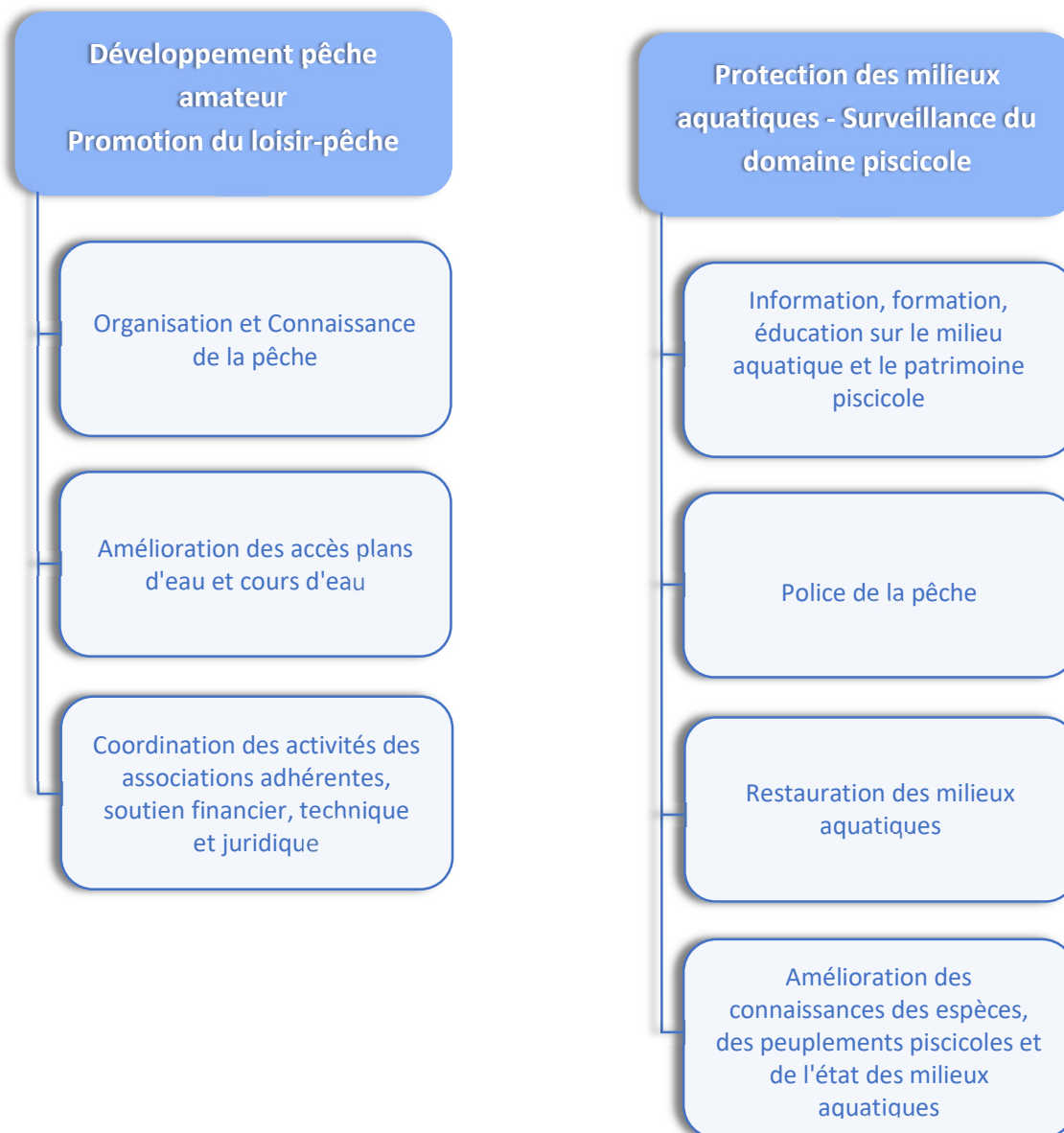
2 500 ha de lacs

3 Grands bassins
versants

15 AAPPMA

13 226 pêcheurs

OBJECTIFS ET MISSIONS

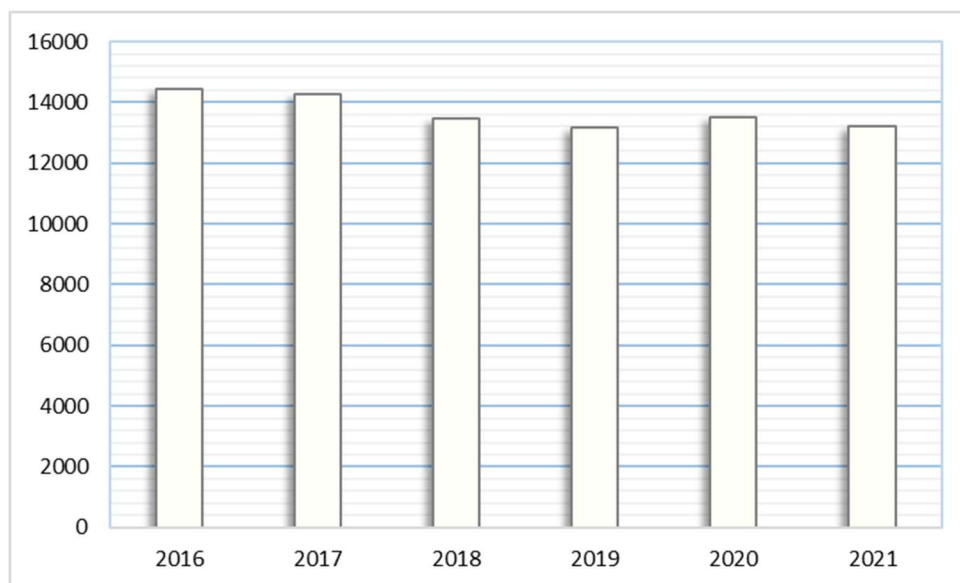


Pour réaliser ces objectifs et missions la Fédération est gérée par un Conseil d'administration. En 2021 celui-ci était composé du Président, de deux Vice-Présidents, du Trésorier, du Trésorier-adjoint, du Secrétaire, du Secrétaire-Adjoint et de quatre administrateurs.

Le personnel de la Fédération est organisé en :

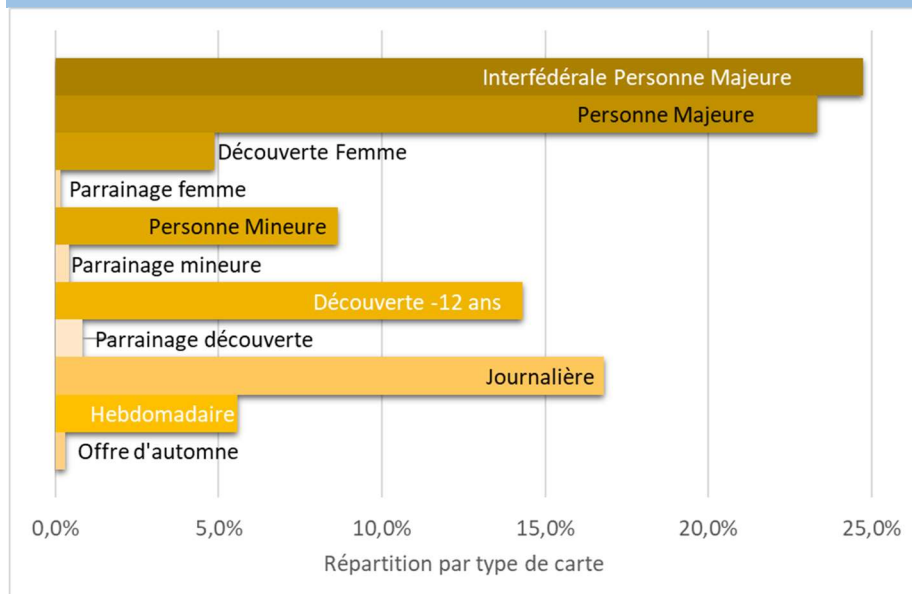
Pôle technique	Pôle développement	Pôle administratif
Romain MAX Responsable technique	Jacques CHALIER Responsable développement	Jacqueline CHALIER Secrétaire
Agnès TRONCHE Responsable technique	Michel SERRE Chargé de développement	Estelle VARENNES Secrétaire comptable
	Jean-Marc BANYIK Chargé de développement	

EVOLUTION DU NOMBRE DE PECHEURS DE 2016 A 2021



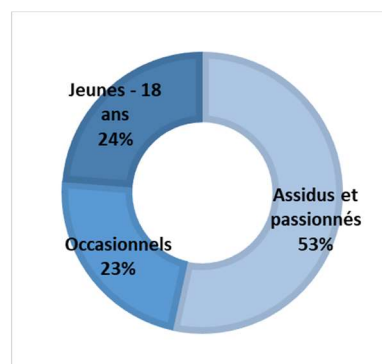
Malgré une hausse en 2020, en 2021 on retrouve la tendance à la baisse observée de 2016 à 2019. L'ensemble des cartes est acheté sur internet.

REPARTITION DES PECHEURS PAR TYPES DE CARTES



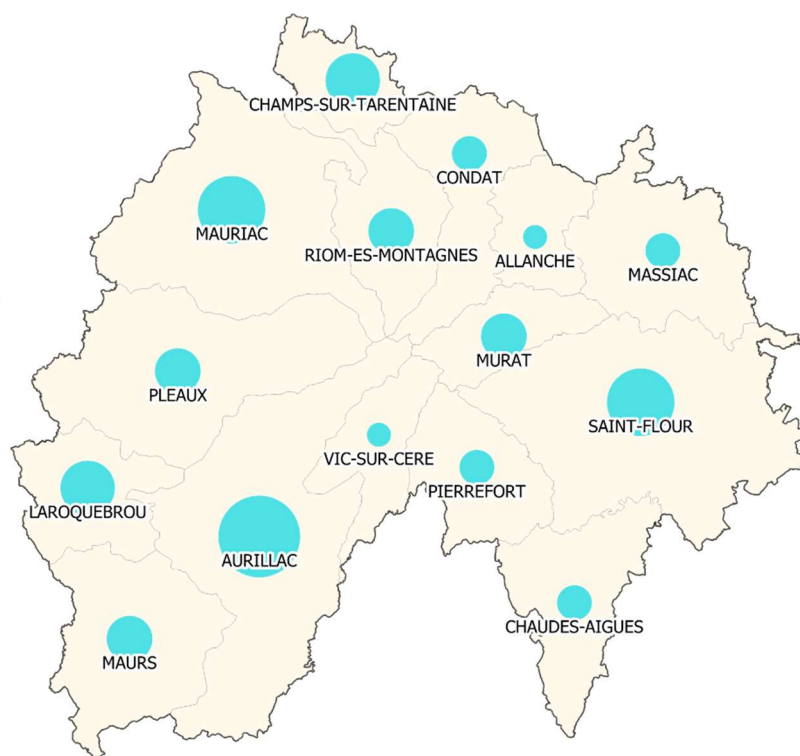
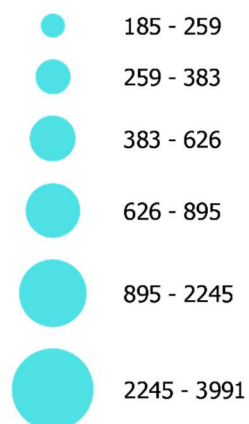
En 2021, on relève un total de 13 226 pêcheurs, toutes cartes confondues. Ce chiffre est en légère baisse, 2 %, par rapport à celui de l'année précédente. Les pêcheurs assidus et passionnés représentent plus de la moitié de l'effectif total des pêcheurs. Comparé à 2020, on note une nette baisse des ventes de cartes de pêche journalières (-20 %) et hebdomadaires (-12 %). Par contre on note une hausse importante des cartes annuelles de personnes majeures (+4,5 %), et même +7,9 % sur les cartes interfédérales. Ces évolutions sont les inverses de celles observées entre 2019 et 2020.

Cette année ont été créées des offres de parrainage pour les cartes « femme », « mineur » et « découverte ».



REPARTITION DES PECHEURS PAR AAPMA

Nombre de pêcheurs par AAPMA



RESSOURCES

BILAN 2021

Actif		Passif	
Actif immobilisé	177 179 €	Capitaux propres	1 071 960
Actif circulant	1 240 472 €	Provisions pour risques et charges	68 800 €
		Dettes	240 890 €
Total général	1 381 651 €	Total général	1 381 651 €

COMPTE DE RESULTAT 2021

Charges		Produits	
Charges d'exploitation	803 689 €	Produits d'exploitation	849 085 €
Charges financières	1 453 €	Produits financiers	3 932 €
Charges exceptionnelles	36 305 €	Produits exceptionnels	13 817 €
Excédent	25 389 €	Déficit	
Total général	841 446 €	Total général	866 835 €

PARTENAIRES FINANCIERS



La convention annuelle avec EDF est la déclinaison locale de la convention établie entre la FNPF et EDF. En 2021 financement des Ateliers Pêche Nature et du suivi de la recolonisation du Taurons.

La convention annuelle avec le Département a porté cette année encore sur deux points principaux : le fonctionnement et la création d'ateliers pêche nature et la détermination de l'indice poissons rivière pour le réseau de suivi des cours d'eau du département.



Dans le cadre de la convention 2019-2023 avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne financement de travaux de restauration du Branugues, et d'un programme d'actions de connaissance, de sensibilisation et de restauration vis-à-vis des espèces et des milieux aquatiques.



Une Convention de Partenariat et d'Objectifs triennale 2020-2022 avec le Conseil Régional permet le financement de différents projets menés chaque année par la Fédération : mise en œuvre du réseau de suivi des peuplements piscicoles, travaux de restauration des cours d'eau, fonctionnement des Ateliers Pêche Nature.



La SHEMA est partenaire pour la promotion, le développement et la communication.



Le Crédit Agricole Centre France est partenaire pour la promotion, le développement et la communication.



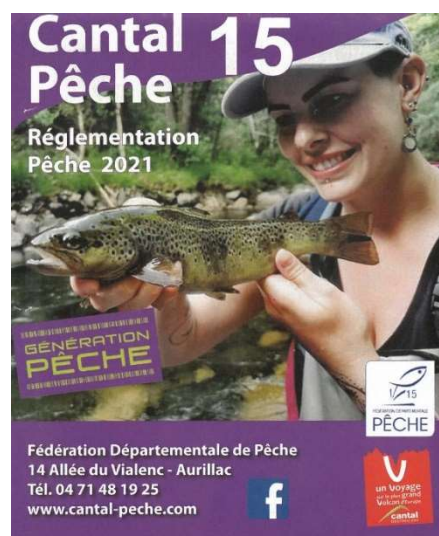
La FNPF est co-financier d'une grande partie des actions portées ou aidées par la Fédération

ANIMATION – ÉDUCATION – COMMUNICATION – DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

INFORMATION ET COMMUNICATION

EDITION DE LA REGLEMENTATION

En 2021, la réglementation et le guide de la pêche ont fait l'objet d'une édition unique. La réglementation se trouve dans un format « carte » pratique.



COMMUNICATION

Articles papier

La presse écrite locale joue un rôle essentiel pour le développement de la pêche dans le Cantal. La Fédération travaille avec plusieurs **journaux locaux**. Des exemples d'articles de presse :



Films et vidéos

Film **Destinations pêche en Auvergne-Rhône-Alpes** réalisé par l'ARPARA. Ce film met en valeur des témoignages de pêcheurs engagés partageant le bonheur d'évoluer dans des environnements d'exception. Il se veut une « invitation au voyage à la découverte d'une passion de pleine nature ». Dans le Cantal le tournage a eu lieu en juin sur le lac d'Enchanet et la Maronne. Pour voir le film : <https://www.youtube.com/watch?v=WGY1iLs1Dg&t=1s>



« Road Truite » par Fishare sur la pêche de la truite dans le Cantal.

ANIMATIONS - EDUCATION

MANIFESTATIONS

Open Float Tube VOLCAN CANTAL

LA FINALE !
DIMANCHE 10 OCTOBRE 2021
LAC DE LA CRÉGUT
CANTAL

06 DIMANCHE JUIN 2021
PLAN D'EAU DU VAL SAINT JEAN
MAURIAAC
SALMONIDES

04 DIMANCHE JUILLET 2021
BARRAGE DE SAINT ETIENNE
CANTAL
PUECH DES OUILLES
CARNASSIERS

19 DIMANCHE SEPT 2021
BARRAGE DE LANAU
BASE NAUTIQUE
CANTAL

DATES BUTOIRS POUR S'INSCRIRE :
MAURIAAC (SALMONIDES) : 10 JUILLET 2021
CANTAL (CARNASSIERS) : 10 SEPTEMBRE 2021
CANTAL (PUECH DES OUILLES) : 10 SEPTEMBRE 2021
CANTAL (SALMONIDES) : 10 SEPTEMBRE 2021

BOSSIERS D'INSCRIPTION :
A RETENIR : 10 JUILLET 2021
A RETENIR : 10 SEPTEMBRE 2021
A RETENIR : 10 SEPTEMBRE 2021
A RETENIR : 10 SEPTEMBRE 2021

FEDERATION DE PECHE DU CANTAL - 14, ALLEE DU VALENTIN 48000 AURILLAC - TEL. 04 71 49 16 25 - MAIL : FEDPECHE.CANTAL@NARASOO.FR

Open float-tube Volcan Cantal

La Fédération a souhaité organiser la 1^{ère} édition de l'Open float-tube « Volcan Cantal ». Prévu en 4 manches seule la manche au lac de la Crégut a pu avoir lieu en raison de la pandémie de Covid-19 et parfois du manque d'inscrits. Elle a rassemblé 14 participants le 10 octobre.



Challenge interdépartemental pêche des carnassiers

Programmé en novembre 2020 sur le lac d'Enchanet, le deuxième confinement a entraîné le report de la manche Cantalienne en 2021. 65 équipages ont finalement pu participer à cette manche.

70 ans du barrage de Bort-les-Orgues

Pour fêter les 70 ans du barrage de Bort-les-Orgues, EDF souhaité organiser diverses manifestations au cours de l'été 2021. Les 3 Fédérations riveraines du lac ont ainsi organisé un week-end de découverte de la pêche au château de Val (Lanobre). A destination du grand public, cette manifestation les 18 et 19 septembre a rassemblé 300 personnes.

Animations PÊCHE au Château de Val
Dans le cadre des 70 ans du barrage de Bort-les-Orgues

Démonstrations et initiations gratuites

- Organisées par les fédérations de pêche 15, 19 et 63.
- Animées par des guides de pêche professionnels et des compétiteurs !

18 et 19 septembre 2021
10h-12h 14h-18h

- Pêche au coup
- Pêche de la carpe
- Pêche en bateau
- Pêche en float-tube
- Pêche à la mouche
- Montage de canne

EDF FÉDÉRATION DE PÊCHE FÉDÉRATION DE PÊCHE FÉDÉRATION DE PÊCHE



Fête de la montagne

La Fédération a participé à la fête de la montagne au Lioran, le 25 juillet. Cette manifestation a pour thème la montagne à travers les activités, les métiers, et la gastronomie. La Fédération était présente avec simulateur de pêche et découverte de la pêche dans le Cantal, aux côtés de l'Office National des Forêts, du Comité Départemental de Randonnée Pédestre ou des Jeunes Agriculteurs.

Area Cup

La Fédération a été partenaire de la manche de l'Area Cup du Lioran.

36 PLACES OUVERT À TOUS

39€

Dimanche 12 Septembre 2021
Compétition XUL Truite AREA CUP

Lac du Lioran
15300 Laveissière

le lioran

Briefing de début de compétition à 8h30

En collaboration avec la fédération de pêche du CANTAL et la Station LE LIORAN

Contact et organisation :
Truite Area Cup : yoann.taci@gmail.com ou 06 38 16 80 11
Prevoir son pique nique

Inscription en ligne sur **Truiteareacup.com**

Dates sponsorisées : **FISH LEURRES**

Le Circuit 30 Lacs 30 Rivières 30 Forêts

SENSIBILISATION

Comme en 2020, la pandémie a limité le nombre d'actions de sensibilisation. Deux ont pu avoir lieu :

- Intervention auprès du **collège de Vic-sur-Cère dans le cadre du programme Cantal'ENS** du département.
- Deux journées avec les **écoles de Granges et de Champs-sur-Tarentaise**.

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

La fédération et les AAPPMA ont continué à mettre en œuvre les actions définies dans le cadre du SDDL :

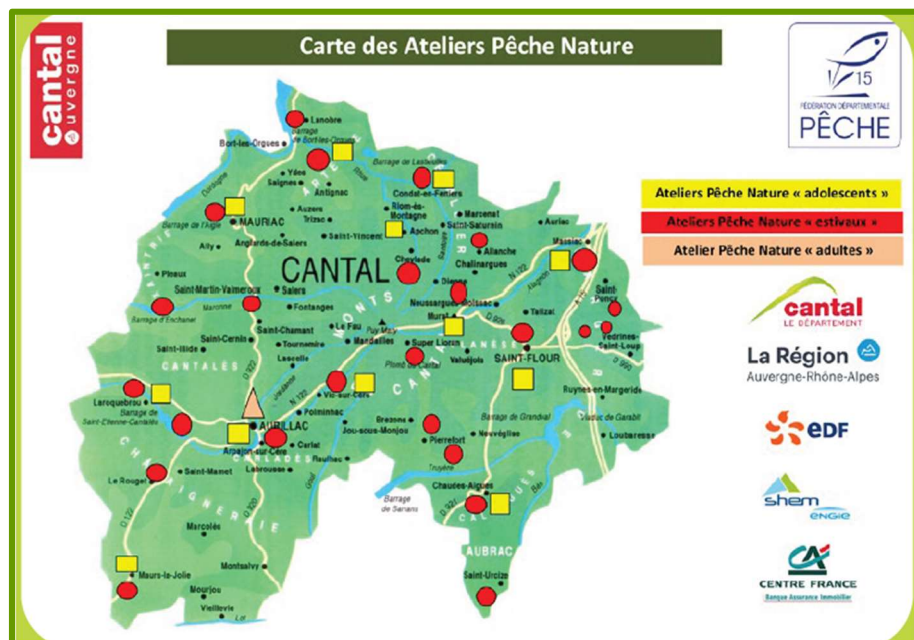
- Promotion
- Développement
- Communication

2021 a permis d'identifier des parcours de pêche pouvant obtenir un des trois labels nationaux : « découverte », « famille » ou « passion ».



ATELIERS PECHE NATURE

Les APN sont maintenant présents sur quasiment l'ensemble du département, tout en gardant les spécificités des deux types : APN adolescents et APN estivaux. En 2021 a été créé le 1^{er} APN pour adultes sur l'AAPPMA d'Aurillac.



L'investissement pour mettre en place et faire fonctionner les APN a été assuré par : les AAPPMA, la Fédération, le Conseil départemental du Cantal, EDF, la SHEMA, le Crédit Agricole Centre France, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, la FNPF et le Syndicat mixte du Puy Mary.

APN Adolescents

L'APN à destination des adolescents du territoire des AAPPMA vise à leur donner les bases de pratique de toutes les techniques de pêche (truite aux appâts naturels, mouche, pêche au coup, pêche des carnassiers).

Les jeunes pratiquants sont encadrés par des guides-moniteurs de pêche et des bénévoles des AAPPMA. En 2021 11 APN ont fonctionnés, avec **124 pêcheurs formés** (le nombre de participants par APN est plafonné à 10 pour des raisons d'encadrement).



APN Estivaux

L'APN à destination des familles et des touristes non-pêcheurs a pour objectifs, s'inscrivant pleinement dans la politique de développement touristique du département, de proposer une offre touristique supplémentaire et structurée dans les activités nature, faire découvrir les richesses naturelles du département à travers la pêche et enfin promouvoir la pêche comme loisir familial. En partenariat avec les Offices de Tourisme, le Syndicat mixte du Puy Mary et la SAEM de développement du Lioran (pour la promotion) et des moniteurs guides de pêche professionnels (pour l'animation), 76 après-midis « découverte et initiation pêche » ont été proposées. **1267 personnes** y ont participé.



APN Adultes

50 personnes ont participé à l'APN adultes, il se déroule sous forme de cours « à la carte » sur les différentes techniques de pêche.

AMENAGEMENTS HALIEUTIQUES

Création de passages pour pêcheur sur le Remontalou et l'Alagnon

Sur le Remontalou les travaux correspondent à la mise en place de 26 passages pêcheurs, du bourg des Deux-Verges à l'aval du bourg de Chaudes-Aigues, soit 6 km. Les passages ont été fabriqués et posés par l'ESAT de Monplain à Saint-Flour. Le coût total est de 5 148 €.

Sur l'Alagnon 8 passages ont été créés entre Murat et Laveissière complétant ainsi les aménagements réalisés depuis Massiac à partir de 2011. Les passages installés sur l'Allanche et l'Alagnon entre 2015 et 2017 ont fait l'objet d'une restauration. Les travaux ont aussi été réalisés par l'ESAT de Monplain à Saint-Flour, pour un coût de 6138 €.



La participation financière des collectivités piscicoles s'élève à 75 % des aménagements, complétée par une aide de la Région Auvergne Rhône Alpes.

PARTENARIATS

Convention avec les Offices de tourisme

Des conventions de développement du tourisme pêche lient la Fédération et tous les offices de tourisme du Département. Cela permet entre autres la promotion des APN et la vente de cartes de pêche.

Adhésion au Fond Commun de Promotion Touristique du Cantal

Depuis 2018 la Fédération adhère par convention avec Cantal Destination au fond commun de promotion touristique du Cantal. Ce fond regroupe une vingtaine d'acteurs du tourisme, publics et privés du Cantal. Cela permet à la Fédération d'être présente ou représentée lors de diverses actions de promotion du Cantal, tels que des salons. Petit bémol à cette participation, jusqu'à présent la pêche n'a été représentée dans les outils de communication (films, vidéos, ...) à la hauteur de la participation financière de la Fédération.

Adhésion à la marque Auvergne

La Fédération adhère à La marque Auvergne, association qui contribue à l'attractivité collective des 4 départements. Sont adhérents des collectivités, entreprises, associations, filières, particuliers...



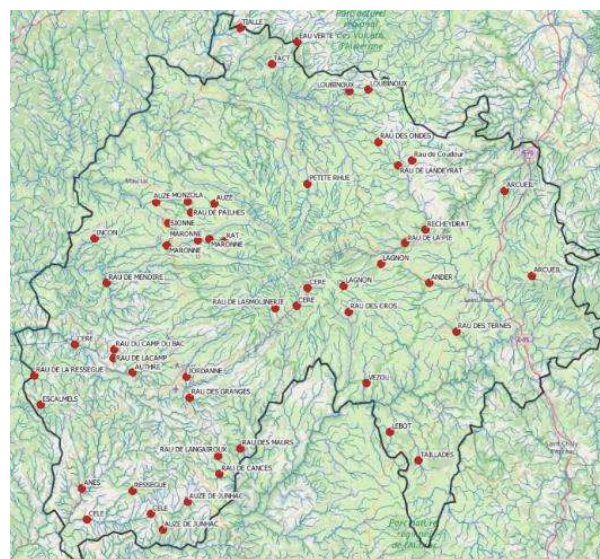
CONNAISSANCE, RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

INVENTAIRES PISCICOLES

En 2021 se sont **82 pêches électriques** qui ont été réalisées par la Fédération. Celles-ci ont pour objet le suivi de l'état des peuplements piscicoles, la réalisation d'études ou encore le sauvetage préalablement à des travaux par exemple. En effet, sur ce total 52 pêches revêtaient un objectif de connaissance (réseau de suivi départemental) ou entraient dans le cadre de réalisation d'études particulières, et 30 étaient destinées à sauver le peuplement présent sur des zones affectées par des travaux (réfection de pont, stabilisation de berges...).

Les inventaires sont réalisés de façon précise suivant un protocole permettant d'estimer les paramètres caractérisant un peuplement et les populations des différentes espèces (densité, biomasse, potentiel de reproduction, recrutement, structure de chaque population, Indice Poisson Rivière, niveau biotypologique).

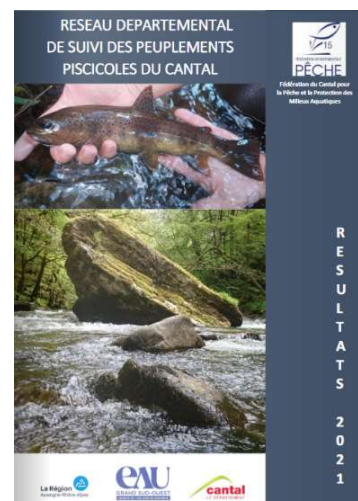


La Fédération gère un réseau de suivi pérenne des peuplements piscicoles des cours d'eau du Cantal. 76 stations, réparties sur l'ensemble du département, représentatives de l'état des cours d'eau, sont suivies tous les 2 ou 3 ans afin d'observer les évolutions à long terme des peuplements piscicoles et donc de l'état des cours d'eau. Ces données, outre le fait qu'elles sont indispensables pour une bonne gestion et une connaissance réelle des milieux, sont également importantes pour caractériser l'état écologique des masses d'eau et orienter les politiques de gestion et d'intervention vers les secteurs en ayant le plus besoin. La mise en œuvre de ce réseau est financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Départemental du Cantal ainsi que la Région AURA.



Le rapport 2021 du réseau départemental de suivi des peuplements piscicoles est visionnable sur le site de la Fédération https://www.cantal-peche.com/article_272_1_reseau-departemental-de-suivi-des-peuplements-piscicoles-2021_fr.html

Ce document présente les résultats des stations du réseau pérenne départemental porté par la FDPPMA15.



ETUDES SPECIFIQUES

Etudes ponctuelles

- Recherche de la présence d'écrevisse à pattes blanches sur deux ruisseaux du site Natura 2000 « Sianne – Bas Alagnon » : en lien avec la création d'aménagements pour stopper la remontée des écrevisses de Californie.
- Diagnostic piscicole de la Tarentaine et de l'Eau Verte pour le compte d'EDF en lien avec la gestion des ouvrages hydroélectriques.
- Suivi de la recolonisation du Taurons, en collaboration avec EDF : suite à l'assec de 2019 constaté sur le Taurons en aval du plan d'eau il a été réalisé un inventaire des populations piscicoles en 3 points du Taurons, ainsi qu'un déplacement de truites du ruisseau d'Embort sur le Taurons.
- Diagnostic hydromorphologique des cours d'eau du site ENS de Récusset (sources de la Maronne) pour le compte du Conseil Départemental du Cantal.

Etudes dans le cadre du contrat vert et bleu du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

En 2018 le PNR des Volcans d'Auvergne a lancé l'élaboration d'un contrat territorial vert et bleu. Trois grands enjeux ont été identifiés : « lacs, tourbières et cours d'eau de tête de bassin », « prairies naturelles, pelouses et landes, riches et diversifiées », « trame forestière » déclinés en objectifs à long terme puis objectifs opérationnels. La Fédération est porteuse de trois actions.

- **Inventaire des écrevisses par analyse de l'ADN environnemental**

La but de cet inventaire est d'identifier les cours d'eau renfermant encore une population d'écrevisses à pattes blanches. Deux démarches sont mises en œuvre sur chaque site : prospection nocturne et analyse de l'ADN environnemental. Cette action se fait en collaboration avec la Fédération du Puy-de-Dôme. Elle va s'étendre jusqu'en 2023 car une centaine de sites devrait faire l'objet d'une prospection, dont 40 dans le Cantal. En 2021 ont été réalisés :

- Accréditation pour les prélèvements ADN_e pour les personnels des Fédérations
- Choix des stations ADN_e et sorties nocturnes : liste établie avec partenaires
- Achat du matériel de prélèvement et des kits de prélèvements pour les sites analysés
- Prospections et analyses sur 5 stations (sur 12 prévues) : aucune écrevisse à pattes blanches n'a été contactée de visu ou par analyse.



- **Dynamique des peuplements piscicoles en zones d'estives**

Les résultats des inventaires piscicoles ont amené le constat de fortes divergences de l'état des peuplements sur les cours d'eau descendant de zones d'estives. Les objectifs de l'étude sont donc d'identifier les facteurs expliquant ces diversités en réalisant un diagnostic de l'état des cours d'eau (hydromorphologie, bactériologie, thermie) et des peuplements sur différents secteurs d'estives. 7 cours d'eau ont été retenus comme perturbés ou de référence. L'étude est programmée de 2021 à 2023.

En 2021 ont été réalisés :

- Achat des sondes thermiques
- Report du reste de l'action suite à des incertitudes de financement

- **Etude de la dynamique des populations de truite commune sur le bassin de la Rhue par géochimie des otolithes**

Le but de cette étude est l'évaluation de la connectivité de la Rhue avec ses affluents (de nombreux aménagements notamment hydroélectriques sont présents) en évaluant la contribution de chacun dans la dynamique de la population de truite de la Rhue, pour in fine orienter les politiques de gestion et d'intervention future sur les cours d'eau et les ouvrages.

La méthode utilisée est la mesure de la composition chimique des otolithes (petite plaque osseuse présente chez les poissons) pour connaître les différents milieux de vie des individus aux cours de leur vie (accumulation journalière d'éléments traces dans les otolithes par couche successive différente selon le lieu de vie). L'étude va s'étendre de 2022 à 2024.

OBSERVATION DES ETIAGES

En 2021, la Fédération a poursuivi l'observation des étiages sur le bassin de la Dordogne. Plus particulièrement sur 3 cours d'eau du bassin de la Maronne, plus une observation sur l'Auze. Le but de cet observatoire est d'améliorer la connaissance sur l'état des cours d'eau en période d'étiage pour faire progresser la gestion et sensibiliser le grand public. Cette année l'étiage a été moins prononcé que les précédentes sur notre partie du bassin.



SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA TRUITE



Ce suivi consiste à relever sur une portion de cours d'eau différents paramètres permettant d'évaluer le déroulement de la reproduction de la truite fario (nombre de frayères et surfaces utilisées, surfaces potentiellement favorables à la reproduction).

L'exploitation de ces relevés permet d'estimer et de suivre dans le temps le taux d'exploitation des zones favorables à la reproduction, mais également de connaître l'état du transit sédimentaire indispensable pour régénérer ces zones.

De plus, ces observations renseignent sur l'état et la dynamique des populations piscicoles. Ce type de suivi est mis en lien avec d'autres études réalisées par la Fédération (inventaires piscicoles, suivis thermiques...), soit dans un objectif de suivi de l'état des populations,

soit dans un souci d'évaluation de l'effet d'un aménagement ou au contraire de la présence d'un obstacle infranchissable par exemple.

En 2021, la Fédération a réalisé des « inventaires frayères » sur :

- Le bassin du Mars : Gueuse, Méallet
- Le bassin de la Jordanne : Oyez, Giraoul

SIVI DE LA THERMIE DES COURS D'EAU

La température est un des éléments clé de la répartition et de la survie des espèces piscicoles. En 2021 la Fédération a concrétisé la mise en place d'un réseau pérenne de 20 stations. Le suivi se fera sur toute l'année et a vocation à être pérennisé sur le long terme. Les sondes ont été posées à l'automne, les 1^{ères} données seront récoltées au printemps 2022.

La coordination avec les partenaires réalisant également ce type de suivi s'est poursuivie.



RESTAURATIONS DES MILIEUX AQUATIQUES

REALISEES EN 2021

Reconnexion et amélioration des conditions de reproduction des espèces lithophiles sur un bras de la Petite Rhue à Marchastel

Cette opération vise à améliorer l'accès et les conditions de reproduction pour les espèces lithophiles, comme la truite commune et le chabot, sur un bras secondaire de la Petite Rhue.

Les changements climatiques actuels induisent depuis une dizaine d'années des fluctuations hydrologiques ayant régulièrement des conséquences néfastes sur la réussite des reproductions annuelles notamment pour la truite commune (crues hivernales et printanières suite à un redoux entraînant une fonte soudaine du manteau neigeux). Afin d'améliorer la régularité des recrutements annuels pour la truite commune, il a été décidé d'intervenir sur un bras de la Petite Rhue, site peu exposé aux crues et présentant des faciès d'écoulement favorables.

Après réalisation d'une pêche électrique de sauvetage par la Fédération et mise en assec du lit, l'opération avait pour objectif de travailler sur 2 composantes :

- La reconnexion de ce bras avec l'axe principal par le remplacement d'un passage busé sous-dimensionné infranchissable par un pont cadre.
- La maximisation des surfaces de reproduction sur le site en injectant 10 m³ de graviers roulés lavés (mélange de 0/20 et 20/40) sur 8 zones pré-identifiées afin de créer environ 50 m² de surfaces favorables.

L'opération d'un montant de 19756 €, est financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la FNPf, l'AAPPMA du Pays de Gentiane et la FD15.



Entretien sélectif et nettoyage des berges et du lit sur l'Alagnon

Une coupe sélective de la végétation de berge a été réalisée sur 1100 m essentiellement en aval de Massiac. Ces travaux étaient nécessaires pour améliorer la pratique de la pêche sur un cours d'eau bien fréquenté.

Coût : 5592 €, financé par la région AURA, la FNPF, l'AAPPMA de Massiac et la FD15.



4^{ème} tranche de restauration du Rau de Branugues

Ce ruisseau a fait l'objet d'un diagnostic en 2015 faisant état d'un mauvais état général mais présentant toutefois un fort potentiel pour les espèces piscicoles locales et notamment la truite commune puisqu'il présente un débit intéressant même en période sèche ainsi que des zones favorables à la reproduction de l'espèce. C'est le premier affluent notable en aval des barrages hydroélectrique de Saint-Etienne-Cantalès et Nèpes ce qui en fait un cours d'eau clé pour la dynamique des espèces présentes sur la Cère en aval de ces barrages.

Une première tranche de restauration a donc été lancée en 2016 sur 1 km en partenariat avec un exploitant agricole. Suite à la réussite de ce premier projet et pour poursuivre nos objectifs, une deuxième a été lancée en 2017 avec le même exploitant pour la mise en défens d'une zone dégradée située en amont du cours d'eau sur un secteur à fort potentiel pour la reproduction de la truite commune sur 800 m. En 2019, ce sont 1250 m qui ont été restaurés. Pour 2021, 1,5 km de cours ont été restaurés, dont 700 m en lien avec la réduction de l'impact du piétinement des berges et du lit par les bovins et 1,5 km en lien avec la restauration de l'état des berges, de la ripisylve et des habitats piscicoles.

Coût : 32 680 €, financé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la région AURA, la FNPF, l'AAPPMA de Laroquebrou et la FD15.



Aménagement d'une zone favorable à la reproduction des espèces piscicoles sur le lac de barrage de Lastiouilles

Unique lac labellisé Pavillon Bleu du Cantal, le lac de Lastiouilles est un lieu important de l'économie touristique du Nord Cantal. Outre les activités de baignade et de tourisme vert, la pratique de la pêche constitue un vecteur d'attractivité touristique, qui pourrait se développer davantage avec l'augmentation des populations de carnassiers, et en particulier de brochets, dans la retenue. La mise en place de labels « parcours passion » et « parcours famille » ainsi que la labellisation d'hébergements sont à l'étude sous le pilotage de la Fédération de Pêche du Cantal.

Or, la forte sollicitation du lac de Lastioules pour la production hydroélectrique induit des marnages réguliers et importants induisant des problèmes de recrutement annuel pour la majorité des espèces présentes et en particulier les espèces phytophiles comme le brochet. L'objectif ici est donc de créer un ouvrage permettant de maintenir un niveau d'eau constant dans une anse de 5 hectares afin de permettre aux espèces de s'y reproduire et aux juvéniles de trouver des conditions favorables à leur croissance. In fine, l'objectif est de dynamiser les espèces piscicoles présentes et de réduire les empoisonnements aujourd'hui nécessaires pour maintenir une attractivité halieutique sur ce lac. La Fédération de Pêche du Cantal a donc initié ce projet en étroite collaboration avec EDF qui est l'exploitant du site et qui est aujourd'hui favorable à sa mise en œuvre et apporte un appui technique et financier au projet.

Ce type d'aménagement nécessite la mise en œuvre d'une étude préalable pour définir les caractéristiques de l'ouvrage (dimensionnement, côtes de fonctionnement, transit du poisson, accès, zones de plantations d'hélophytes et hydrophytes...). Cette étude a été mise en œuvre en 2021 par le bureau d'étude BIOTEC. L'objectif est de réaliser les travaux au printemps 2023. Le rapport de l'étude préalable est téléchargeable ici https://www.cantal-peche.com/article_275_1_projet-de-creation-d-une-digue-pour-la-reproduction-des-especes-piscicoles-sur-le-lac-de-lastioules-etude-prealable-2021_fr.html

Coût : 20203 €, financé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la région AURA et EDF.



Projet d'acquisition d'une parcelle en vue d'une restauration des milieux aquatiques

La Fédération travaille depuis environ 1 an aux côtés du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ainsi que de la Fondation des Pêcheurs (Fondation ayant pour vocation d'acquérir des parcelles d'intérêt afin de permettre leur sauvegarde et la pratique de la pêche) sur un projet d'acquisition d'une parcelle de plusieurs dizaines d'hectares au cœur des Monts du Cantal. La maîtrise foncière de cette parcelle permettrait une restauration importante des zones humides et des cours d'eau concernés. Nous espérons une concrétisation de ce projet ambitieux courant 2022 !

FINANCEES EN 2021

Restauration du fonctionnement écologique de l'Alagnonnette et de l'Arcueil

Les travaux de restauration de la fonctionnalité écologique de l'Arcueil et de l'Alagnonnette font partie du programme de restauration du contrat territorial vert et bleu Alagnon 2017-2022.

L'enjeu principal de ces travaux est de limiter la dégradation du cours d'eau en freinant les phénomènes d'érosion aggravé par le piétinement des troupeaux et la présence d'embâcles.

Les travaux ont pour objectifs de :

- Restaurer une ripisylve fonctionnelle en améliorant son état sanitaire pour augmenter sa vigueur,
- Favoriser le retour d'une ripisylve fonctionnelle par des actions de mise en défens,

- Réduire et limiter les impacts sur la qualité de l'eau et les habitats, dus au piétinement des berges et au libre accès des troupeaux au cours d'eau,
- Améliorer l'état des berges.

Ces travaux sont sous maîtrise d'ouvrage du SIGAL. Ils comprennent des actions de :

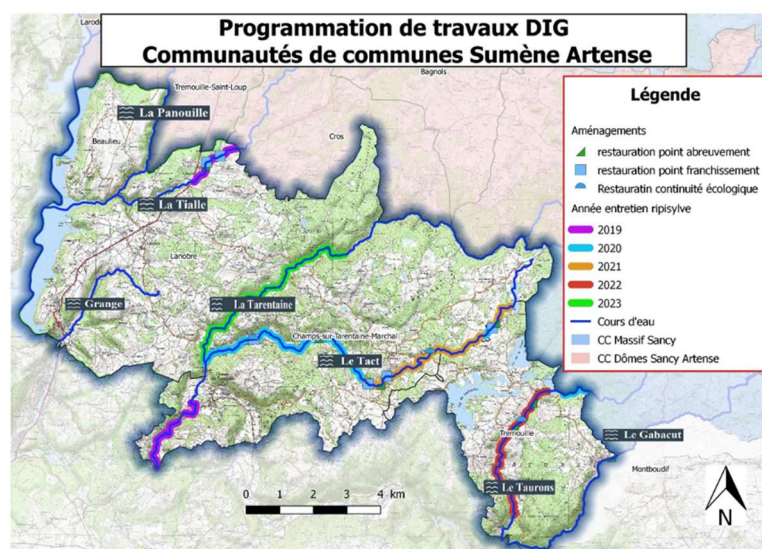
- Restauration classique sur 6,5 km de berges.
- Mise en défens des berges : 12,7 km de clôture, 36 descentes aménagées, 10 gués et 4 passerelles.
- Abreuvement hors cours d'eau : 3 points.

Les travaux débutés en 2020 ont été finalisés en 2021. Leur coût total est de 213 990 €. Le projet est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes, le Conseil départemental du Cantal et le SIGAL. La participation financière des collectivités piscicoles est de 5 %, soit 10 699 €.



Restauration et entretien du Tact et de la Tialle dans le cadre du Contrat territorial Sources Dordogne Sancy Artense

La Communauté de Communes Sumène Artense met en œuvre un Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du territoire. La FD et l'AAPPMA de Champs sur Tarentaine apportent une aide financière à la réalisation des actions de restauration des cours d'eau depuis 2019. En 2020, 5,8 km du Tact et 1,6 km de la Tialle ont fait l'objet d'un entretien/restauration de la ripisylve, d'enlèvement d'embâcles et de mise en défens des berges.

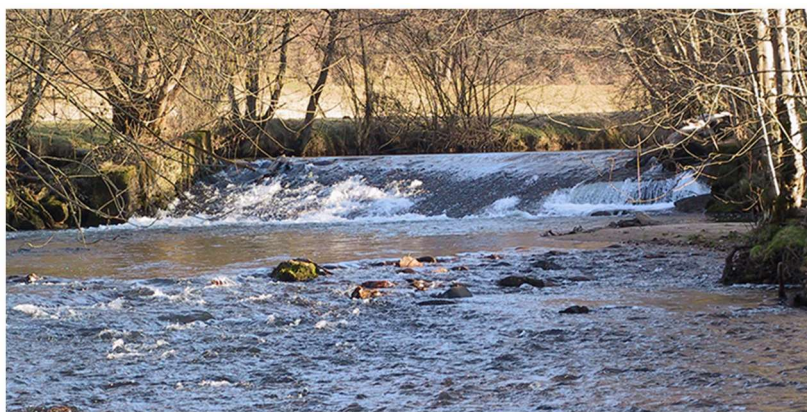


2^{ème} étude préalable à la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau du bassin versant du Célé dans le cadre du Contrat de Rivière Célé

Le Syndicat Mixte du Célé Lot Médian, a porté de 2015 à 2019 une première opération groupée de rétablissement de la continuité écologique sur 28 ouvrages sur le Célé, la Rance et le Veyre en partie cantalienne. Cette opération a abouti à la réalisation de travaux d'effacement ou d'équipements. Cette opération répondait aux obligations réglementaires (liste 2 L214-17 du Code de l'Environnement) ainsi qu'aux objectifs du SAGE Célé.

Le Syndicat souhaite poursuivre les efforts et traiter d'autres obstacles. Ce dernier, en partenariat avec le service technique de la Fédération notamment, a décidé de lancer une seconde phase ciblant 14 ouvrages cantaliens sur le Veyre, La Rance, le Moulègre, le Leynhaguet et l'Anès.

Cette étude aura pour objectif de faire un état des lieux de chaque ouvrage et de définir des scénarios d'aménagement.



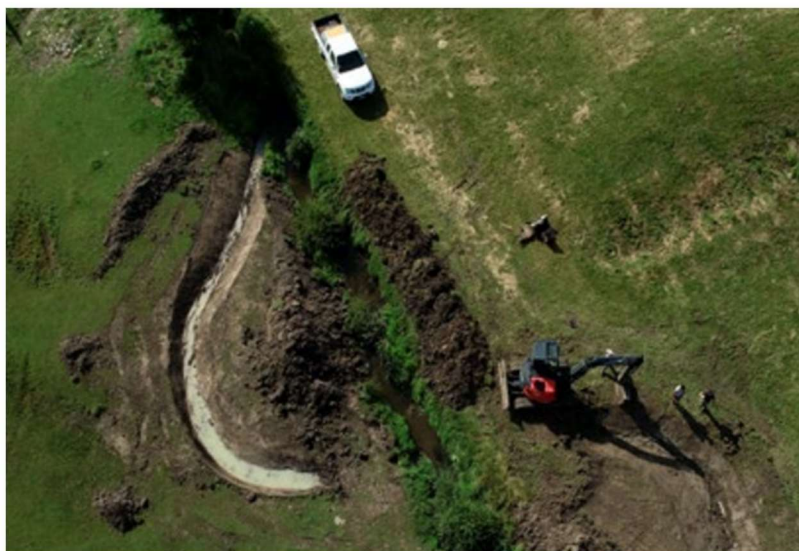
La Fédération apporte une aide technique et financière à la réalisation de cette étude, 5400 euros sont ainsi alloués avec une aide de 50% de la FNPF (coût global de 180000 euros).

Restauration des cours d'eau et zones humides du bassin du ruisseau d'Auze

Un diagnostic réalisé par le CEN Auvergne en 2019-2020 en partenariat avec la Fédération de Pêche du Cantal et le CPIE de Haute-Auvergne, dans le cadre de l'appel à initiative Biodiversité par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, révèle de fortes dégradations sur les zones humides du bassin. La moitié d'entre elles ont un fonctionnement hydrologique dégradé ou très dégradé (le linéaire de cours d'eau, souvent associé aux zones humides, a diminué d'un tiers à l'échelle du bassin entre 1950 et aujourd'hui) et plus des trois quarts des zones humides étudiées présentent un état de conservation jugé moyen à mauvais. L'objectif du présent projet est de pouvoir mettre en œuvre les actions de préservation et restauration des zones humides et cours d'eau. L'animation foncière réalisée par le CEN Auvergne en 2019-2020 a permis de définir, en concertation avec les éleveurs, des actions permettant de restaurer les fonctionnalités des zones humides et cours d'eau du bassin du ruisseau d'Auze, via leur restauration hydrologique, la mise en place d'aménagements agro-pastoraux et/ou l'accompagnement des agriculteurs dans la gestion pastorale des zones humides.

Les actions ainsi prédéfinies dans le cadre du précédent projet, à mettre en œuvre en 2021 et 2022 et sur lesquelles un accord de principe a été obtenu chez 8 exploitants/propriétaires sont les suivantes :

- La restauration ou renaturation de plusieurs écoulements, sur environ 2,4 km de nouveau linéaire, soit un gain total de près de 450 m de cours d'eau, permettant la restauration du fonctionnement hydrologique de 16 ha de zones humides
- La protection d'environ 5 km de cours d'eau par leur mise en défens
- La mise en place de systèmes d'abreuvement (abreuvoirs gravitaires, pompe à museau, descentes aménagées)
- La plantation de près de 1,5 km de haies et ripisylves
- Le creusement d'une mare



Les travaux ont été réalisés durant les mois de septembre et d'octobre 2021 par l'entreprise SATPA sous maîtrise d'ouvrage et d'œuvre du CEN Auvergne. La Fédération a également participé à cette opération en tant que partenaire technique (COPIL, réalisation de la pêche de sauvetage). Une pêche de sauvetage a été réalisée le 25/08 par la Fédération sur le site de reméandrage du ruisseau de Lacamp. Les travaux ont été ensuite lancés avec un phasage sur 2021 et 2022. L'aide de la Fédération se porte sur la phase 2021 comprenant les opérations de reméandrage et de mises en défens des berges. Au total ce sont 1350 ml de reméandrage et 1500 m de mise en défens qui ont été mis en œuvre.

La Fédération et l'AAPPMA de Laroquebrou apportent une aide de 11500 euros à la mise en œuvre de ce projet (d'un coût global de 340000 euros).

GESTION DES LACS DE 2nde CATEGORIE

EMPOISSONNEMENTS

EMPOISSONNEMENTS EN KGS	BROCHET	SANDRES	GARDONS	PERCHES	BLACK-BASS
ST-ETIENNE-CANTALES - NEPES	250				
ENCHANET - GOUR NOIR			400		
GRANDVAL - LANAU	150	100	420	150	
LACS DE L'ARTENSE	144	70	200		150
TOTAL	544	70	1 020	150	150

En 2021, 21 700 € ont été mobilisés par les collectivités piscicoles pour l'empoissonnement des retenues.



SUIVI DE LA REPRODUCTION DU SANDRE

Ce suivi se fait en observant les nids sur les plages des lacs. Cela permet de connaître le succès de la reproduction de l'année en fonction des marnages des lacs hydroélectriques. Il est ainsi possible d'interagir avec EDF au moment du pic de reproduction pour limiter l'impact des abaissements de niveau d'eau pouvant assécher les nids abritant les œufs.

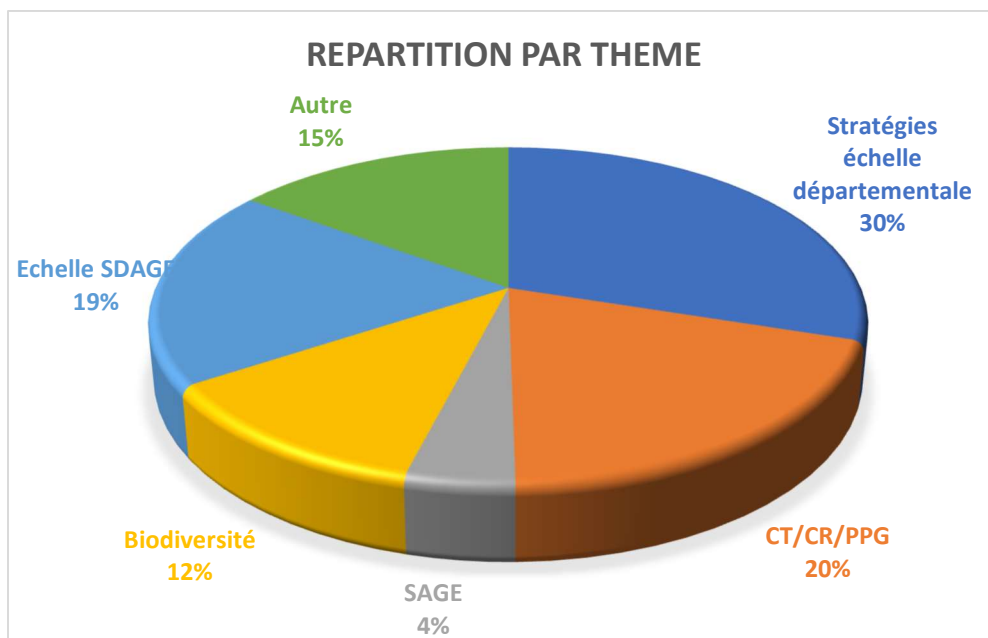
En 2021, la Fédération a réalisé des observations sur :

- Le lac d'Enchanet.
- Le lac de Lastioules.
- Le lac de Saint-Etienne-Cantalés.



AVIS TECHNIQUES

La Fédération de Pêche est sollicitée par de nombreux partenaires extérieurs pour des avis dans le cadre d'outils de planification, de travaux impactant les cours d'eau ou de mesures réglementaires. Ces temps d'échange, obligatoires pour pouvoir planifier et coordonner des actions pertinentes sur l'ensemble d'un territoire, représentent une partie non négligeable du temps de travail du personnel technique.

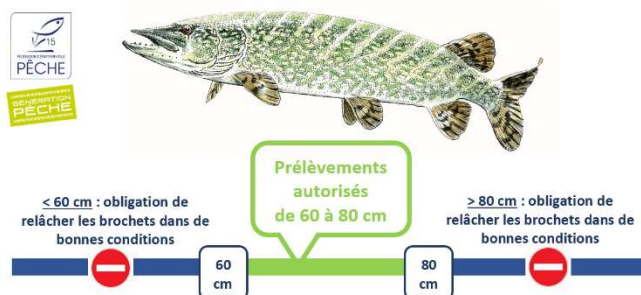


REGLEMENTATION ET ATTEINTES AUX MILIEUX

REGLEMENTATION

Chaque année au mois d'octobre les services de la Fédération rencontre les services de l'Etat (DDT, OFB) afin d'échanger sur les évolutions de la réglementation pêche souhaitées par le Conseil d'Administration de la Fédération. Des évolutions réglementaires ont vu le jour en 2021, avec notamment :

- Développement important des **zones de pêche de la carpe de nuit** sur les lacs de Saint-Etienne-Cantalès et d'Enchanet
- **Black-bass en no-kill total sur l'ensemble du département** (règlement intérieur)
- **Fenêtre de capture pour le brochet** (règlement intérieur)
 - o 60/80 cm sur les lacs du Tact et de Lanau
 - o 60/100 cm sur Cantalès
- Utilisation autorisée uniquement **d'hameçons simples sans ardillon ou ardillon écrasé sur les parcours sans tuer** (arrêté préfectoral)
- **Modification de certains parcours de pêche en cours d'eau**
 - o Homogénéisation de la réglementation sur les parcours de pêche no-kill en rivière (seuls 3 parcours présentent aujourd'hui une réglementation différente sur 27.
 - o Suppression de certains parcours (Marilhou, Jordanne, Etze)
 - o Prolongement du parcours no-kill de la Rhue à Condat, de la Jordanne à Aurillac
- **Modifications de certaines réserves de pêche**
 - o Création sur l'Ander à Roffiac
 - o Reconduction (Cère, Rase du Vialard)
 - o Suppression (Pontal)



La réglementation est disponible sur https://www.cantal-peche.com/peche_fr.html et également via des cartes interactives ici https://www.cantal-peche.com/carte-du-cantal_fr.html

POLICE DE LA PECHE

Les opérations de contrôle et de surveillance ont été réalisées. En général elles se font à deux sur la deuxième catégorie, de nombreuses journées de contrôle concernent le respect des réserves temporaires et les périodes de fermeture des espèces brochets et sandres.

Peu de procès-verbaux ont été dressés en 2021 par contre des avertissements sont faits pour des petites infractions, privilégiant la prise de carte de pêche à la verbalisation dans une volonté de prévention plus que de répression.

Il n'y a pas eu de formation garde-pêche particulier en 2021, certains d'entre eux sollicitent régulièrement les agents de développement de la Fédération pour des renseignements sur la réglementation voire des aides pour la rédaction

de procédures. En 2021 le nombre de garde-pêche particulier est de 23 dans le Cantal, quelques nouveaux gardes particuliers ont reçu la formation initiale. Certaines tournées de contrôle se font conjointement entre la Fédération et les gardes particuliers des AAPPMA.

A noter que la police de la pêche ne fait plus partie des missions de l'OFB.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PROCEDURES JURIDIQUES

Sur l'année 2021, seize dossiers concernant des atteintes aux milieux aquatiques ont fait l'objet d'un suivi par la Fédération : plainte, suivi auprès du procureur, assignation au tribunal...

Au cours de l'année, trois affaires ont été jugées en faveur de la Fédération : un pour non-respect de débit réservé et deux pour pollution. Le préjudice écologique n'a été reconnu que dans 1 cas, c'est pourquoi la Fédération a fait appel dans les 2 autres cas.

Une plainte a été déposée par la Fédération, aux côtés de l'AAPPMA locale, suite à une pollution.



CONSTATS D'ATTEINTES AUX MILIEUX



La Fédération a un rôle d'alerte de l'Administration en cas d'atteinte des milieux aquatiques. En 2021 ont été notamment réalisés des constats ou des signalements sur la Sumène, la Rhue, le Remontalou, le ruisseau de Roannes, le Branugues, le Loubinoux, la Doire. Ces constats concernent des rejets d'effluents agricoles, de station d'épuration la création d'un ouvrage sans autorisation, des travaux forestiers qui entraînent le colmatage du lit, la présence d'algues vertes au printemps.

REGULATION DU GRAND CORMORAN

Un arrêté préfectoral autorise la Fédération à procéder à des tirs de régulation du Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) sur certains cours d'eau et plans d'eau du département. Ces opérations sont encadrées par les agents de développement de la Fédération et sont supervisées par de l'OFB. Le quota de tir en 2021 était, comme l'année précédente, de 100 cormorans. Ce quota a été atteint et déclaré auprès des services de l'OFB et de la DDT. Quinze d'opérations ont été réalisées sur le département, sur différents sites : l'Alagnon, la Rhue, la Santoire, le lac du Majonenc, les lacs du plateau de l'Artense, le lac de Saint-Etienne-Cantalès, la Cère, le lac de Lanau.